

SCIC SA Nouveau Monastère

Le Village, 26150 SAINTE-CROIX
530 053 495 RCS de Romans

Projet de résolutions

de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2018

Le présent document liste les résolutions qui seront soumises aux votes de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2018.

1^{ère} résolution : approbation sur la finalité d'intérêt collectif de la société

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur la finalité d'intérêt collectif de la société, approuve celui-ci et tous les actes accomplis.

2^{ème} résolution : Plan d'amortissement global

L'assemblée, après avoir entendu lecture des propositions du Conseil d'Administration approuve le plan global d'amortissement.

3^{ème} résolution : approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2017

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, et des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

4^{ème} résolution : affectation du résultat et montant des réserves

En application de la finalité non lucrative de la SCIC, l'assemblée décide l'affectation des Excédents Nets de Gestion (ENG), soit **24 073 €** de la façon suivante :

15% en réserve légale, soit 3 610,95 euros

85% en réserve statutaire, soit 20 462,05 euros

5^{ème} résolution : remboursement anticipé de parts, valeur de la part et perte de la qualité de sociétaire

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de Mr LECOQ Alain domicilié à Die, courrier du 12 juin 2017, d'être remboursé par anticipation de 18 parts sociales -soit 1800 euros- sur les 20 souscrites, décide d'effectuer le remboursement selon les modalités convenues (conformément au PV de Conseil d'Administration du 17 mai 2016).

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la demande de Teintures Naturelles représentée par Mme MARQUET Marie domiciliée à Die, mail du 20 février 2018, de démissionner et d'être remboursée par anticipation de 500 euros de parts sociales, prend acte de la perte de la qualité de sociétaire de Teintures Naturelles et effectue le remboursement selon les modalités convenues (conformément au PV de Conseil d'Administration du 17 mai 2016).

Le résultat 2017 ne faisant pas apparaître de perte, la valeur de la part reste égale à la valeur nominale à la date de la souscription, à savoir 100 euros.

6^{ème} résolution : agrément de nouveaux sociétaires

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration accepte les candidatures au sociétariat, des demandeurs selon la liste présentée et jointe au procès-verbal.

7^{ème} résolution : élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration

L'assemblée, après avoir pris connaissance d'une demande de départ, de la liste des candidatures et des renouvellements de mandats,

Acte le départ de Mr Jochen HAUN

Et renouvelle les membres suivants :

Laetitia GIBOUIN
Alain GUILLET

Bruno ROBINNE
Caroline LIGOUY

Et nomme de nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance/ nationalité	Adresse

Les administrateurs susnommés certifient n'être soumis à aucune interdiction de gérer et administrer une société.

8^{ème} résolution : pouvoir pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés aux porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.